

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 Janvier 2023, 18 heures

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaients présents : Mesdames Caroline AUBERT, Monique BONNAFOUX, Isabelle FAGARD, Déborah LEGER, Messieurs Christophe DELACROIX, Serge FIRINGA, Jean-Pierre MANDRAY, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD, Pascal VAISSE.

Absents excusés : Madame Antonia RIERA, pouvoir à Madame le Maire, pour l'opposition : Madame VIGNAL pouvoir à Monsieur VAÏSSE

Absents : Monsieur LAFFONT (opposition), Madame Annie BOIX (problème familial)

Le quorum étant atteint ouverture du conseil municipal

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

Points d'actualité présentés par Madame le Maire

Rappel : La majorité municipale compte 12 élus, l'opposition 3.

Madame le Maire informe les membres du conseil de la 3^{ème} démission dans la liste de l'opposition, celle de Mme BARTHES Céline. Comme le prévoient les textes, la suivante de liste est appelée à siéger Il s'agit de Madame Emilie VIGNAL.

Monsieur VAÏSSE intervient pour dire qu'elle est absente.

Nomination d'un secrétaire de séance : Madame Caroline AUBERT

Approbation du compte rendu du dernier conseil : 11 pour, 2 abstentions opposition Mr VAÏSSE + pouvoir de Madame VIGNAL. Madame le Maire précise qu'aucun membre de l'opposition n'était présent au dernier conseil, ceci explique le vote « abstention ».

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°1 : Renouvellement opération 8 000 arbres (convention avec le département)

Madame le Maire remercie vivement Déborah Léger pour le travail réalisé au profit du verdissement du village. Pour la quatrième année, notre commune a été retenue par le Département, suite au dossier de réponse à l'appel à projet émis par ses services.

Pour rappel, 150 arbres ont déjà été offerts par le département et plantés par nos soins. (au skate parc, au cimetière, le long des futurs ateliers municipaux ainsi que la « forêt urbaine »). Madame Léger indique aux membres du conseil qu'il a été décidé de créer un verger municipal et que la

réponse à l'appel à projet a été rédigée en ce sens. Bien sûr cet espace sera à la disposition des familles ainsi que les fruits lorsque les arbres les produiront !

Nombre d'arbres : 50

Essences : Tulipiers, oliviers, noisetiers, abricotiers, cerisiers

Madame Léger précise que les arbres seront plantés cet automne.

Vote : unanimité

Madame le Maire informe les membres du conseil que le Département va procéder à la coupe de certains platanes route de Sète car ils sont atteints de maladie et présentent un danger. La commune a obtenu qu'ils soient remplacés.

DELIBERATION N°2 : Autorisation règlements des dépenses d'investissement avant vote du budget 2023

Exposé de Monsieur PINGAUD, adjoint en charge des finances

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Il est proposé au conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2023, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

Montant des crédits votés au budget principal 2022 :

Chapitre 20 : frais d'études, recherche et développement : $6\,100\text{ €} \times 25\% = 1\,525\text{ €}$

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : $682\,156,23\text{ €} \times 25\% = 170\,539\text{ €}$

TOTAL : $688\,256.23\text{ €} \times 25\% = 172\,064\text{ €}$

La limite de 172 064 € correspond à la limite supérieure que la commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2023.

Vote : 11 pour 2 abstentions (opposition)

DELIBERATION N°3 : Décision modificative budget principal

Exposé de Monsieur PINGAUD

Virements de crédits d'un chapitre à l'autre pour terminer le paiement des dernières factures.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°4 : Vote tableau des effectifs au 03 01 2023

Présentation de Madame le Maire

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la politique de l'emploi en vigueur dans la commune, à savoir la pérennisation et la sécurisation des emplois pour fidéliser les agents et lutter contre la précarité.

La titularisation permet aux salariés qui s'engagent au service du public de construire leur vie personnelle et professionnelle dans la sérénité et à la commune de compter dans son effectif des personnels formés et sérieux.

Effectifs Total 12 personnes. Composé de 11 titulaires équivalent temps plein 10, 41 et 1 CDD en contrat aidé

Vote : unanimité

DELIBERATION N°5 : Autorisation signature convention Homo Ludens

Présentation de Madame le Maire

Animation de jeux en bibliothèque 2 heures deux fois par mois entre janvier et décembre le mercredi.

Mise a disposition de jeux en bibliothèque.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°6 : Autorisation signature convention médecine du travail CDG34

Présentation de Madame le Maire

Durée de la convention trois ans. Définition du cadre des interventions et du mode de calcul de la cotisation.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°7 : Autorisation signature renouvellement contrat entretien éclairage public CESML

Exposé de

Le contrat d'entretien d'éclairage public liant la commune et la CESML est arrivé à échéance le 08 octobre 2022.

Une nouvelle proposition de convention a été faite par la CESML. Le montant de cette proposition est de 5 227.77 euros HT.

La convention sera signée pour 5 ans, elle définit les modes opératoires d'entretien des éclairages.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°8 : Autorisation signature avenant convention de suivi et d'assistance contrat assurance des risques statutaires

Exposé de Madame le Maire

Modification des modalités financières de facturation avec effet 1er janvier 2023. Il s'agit de l'augmentation du coût de l'assurance qui permet le remboursement à la commune des salaires des employés municipaux en arrêt maladie.

Vote : Unanimité

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 18 h 50.